



COVID 19 - ACCÈS À LA PLAGE RÉGLEMENTÉ

Publié le mercredi 20 mai 2020

Par arrêté préfectoral, la plage est ouverte à partir de Jeudi 21 mai, de 10h à 20h.

► **Vous avez le droit :**

- Promenade sportive
 - Baignade sportive
 - Planche à voile
 - Pêche dynamique de bord de plage dite « surf casting »
 - Paddle
 - Randonnée aquatique « longe côte »
 - Kayak de mer
- Distance sociale > 10 mètres minimum

► **Vous n'avez pas le droit :**

- Bains de soleil
 - Sports collectifs
 - Pique-niques
- Groupes > 10 personnes



MAIRIE DE FOS-SUR-MER
AVENUE RENÉ CASSIN BP 5
13771 FOS-SUR-MER CEDEX
TEL. : 04 42 47 70 00

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

<http://www.fosurmer.fr/commun/actualites-109/covid-19-acces-a-la-plage-reglemente-5438.html?cHash=104604df2fbd3b06d5f5eab684fd18cd>

✓ OK, tout accepter

Personnaliser